

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 16 mars 2018

## COMPTE RENDU

de la séance du Conseil Municipal qui a eu lieu le 16 mars 2018 à 18h30, à la salle Jean Monnet.

\*\*\*\*\*

La convocation à cette séance, avec indication de l'ordre du jour, a été adressée à chaque membre le 9 mars 2018.

**Ont assisté à la séance, sous la présidence de M. Christian GLIECH, Maire :** Mmes et MM.

HUCK Jean-Claude, KOCHERT Jacky, FEYEREISEN-HAINE Evelyne, PIQUARD Jean-Louis, MATTER Isabelle, GAUTIER Julien, KELLER Martial, GREBMAYER Sabine, FISCHER Etienne, WENDLING Anne-Marie, WENNER Sylvie, WECKER Elisabeth, CAN Veysel (qui arrive en début de séance à 18h35), CADENE-SCHULIK Francine, EHRISMANN Etienne, GRUSSEMER-HOFFSCHIER Vincianne, HANNIG Elisabeth, ABEELACK Boz, TYBURN Jean-Max, DHEURLE Joëlle, ZAIDA Isabelle, KRIEGER André

**Etaient excusés (avec procuration de vote) :**

Mme SCHWEINBERG Nadine qui a donné procuration à Mme MATTER Isabelle  
Mme AKSOY Zehra qui a donné procuration à Mme GRUSSEMER-HOFFSCHIER Vincianne  
Mme DAMBACHER Sandra qui a donné procuration à Mme DHEURLE Joëlle  
M. PFEFFER Jean-Louis qui a donné procuration à M. TYBURN Jean-Max

**Etaient excusés :**

M. FISCHER Joseph  
Mme FISCHER-JUNCK Sandra

## **Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance**

\*\*\*\*\*

M. Jacky KOCHERT, Adjoint au Maire, est désigné comme secrétaire et M. André REINWALT, secrétaire adjoint.

Délibérations transmises à la Préfecture le 22/03/2018 et 26/03/2018 et publiées par affichage le 27/03/2018.

\*\*\*\*\*

M. le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2018
2. VALIDATION DE L'AVANT PROJET DÉFINITIF – RÉHABILITATION, RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU GYMNASSE MUNICIPAL
3. COMPTES DE GESTION 2017 - VILLE – EAU – LA NEF GESTION DES SPECTACLES - LOTISSEMENT ARTISANAL ALLÉE DES PEUPLIERS 1° ET 2° TR - LOTISSEMENT GUMBERLÉ - ZA LA PÉPINIÈRE - QUARTIER STEINBAEACHEL – LOTISSEMENT DES 4 VENTS
4. COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 - VILLE - EAU – LA NEF GESTION DES SPECTACLES - LOTISSEMENT ARTISANAL ALLÉE DES PEUPLIERS 1° ET 2° TR - LOTISSEMENT GUMBERLÉ - ZA LA PÉPINIÈRE - QUARTIER STEINBAEACHEL – LOTISSEMENT DES 4 VENTS
5. AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET VILLE
6. AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET EAU
7. AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET LA NEF GESTION DES SPECTACLES
8. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – ANNEE 2018
  - 8.01. BUDGET VILLE
  - 8.02. BUDGET EAU

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 16 mars 2018

- 8.03. BUDGET LA NEF GESTION DES SPECTACLES
- 8.04. BUDGET LOTISSEMENT GUMBERLE
- 8.05. BUDGET ZA LA PÉPINIÈRE
- 8.06. BUDGET QUARTIER STEINBAECHEL
- 8.07. BUDGET LOTISSEMENT DES 4 VENTS
9. ETAT PREVISIONNEL DES COUPES - EXERCICE 2018 - FORET COMMUNALE
10. DEMANDES DE SUBVENTION
  - 10.1. ASSOCIATION SPORTIVE ET DE LOISIRS DE LA GENDARMERIE D'ALSACE
  - 10.2. ASSOCIATION SPORTIVE ECOLE WENTZEL
11. SUBVENTION POUR L'AIDE À L'INSTALLATION DE SÉPARATEURS DE GRAISSES
12. READHESION A LA "ROUTE DES CHATEAUX ET CITES FORTIFIEES"
13. CONVENTION DE PARTENARIAT - ACCÈS CULTURE - NEF
14. CONVENTIONS DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION "OBJET –DESIGN –MUSÉE : LE DESIGN AU MUSÉE"
15. MODIFICATION DES TARIFS CONCERNANT LA BOURSE D'ÉCHANGE AUX SOLEX, MOBYLETTES ET AUTRES CYCLOS, PIÈCES ET ACCESSOIRES
16. DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE À LA GESTION D'UNE FOURRIÈRE AUTOMOBILE - ATTRIBUTION
17. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
18. ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE
19. PISCINE MUNICIPALE - RECRUTEMENT DES MAÎTRES NAGEURS SAUVETEURS
20. DIVERS

---

\*\*\*\*Séance publique\*\*\*\*

---

## **1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2018**

Un exemplaire de ce compte-rendu a été adressé par mail à chaque conseiller le 6 mars 2018.

Le Conseil Municipal a approuvé ce compte-rendu à l'unanimité des membres présents.

## **2. VALIDATION DE L'AVANT PROJET DÉFINITIF – RÉHABILITATION, RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU GYMNASÉ MUNICIPAL**

L'opération concerne la réhabilitation d'un équipement dont la vocation première était le sport, mais dont l'usage doit évoluer vers des activités festives et associatives, en complément des équipements publics proches (archives municipales, école, médiathèque, salles de spectacles, maison des associations et des services, etc).

Pour mener à bien ce projet, une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au groupement RHB ARCHITECTES / C2BI / SIB ETUDES / SOLARES BAUEN / ID / ESP pour un forfait provisoire de rémunération de 285 690,00 euros HT basé sur une enveloppe financière de 2 140 000 euros HT (Conseil Municipal du 19 janvier 2018).

Après présentation de l'Avant Projet Définitif par l'équipe de maîtrise d'œuvre, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt cinq voix pour et deux abstentions (DHEURLE Joëlle et par procuration DAMBACHER Sandra)**

- de valider l'Avant Projet Définitif,

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 16 mars 2018

- d'arrêter le coût prévisionnel des travaux à 2 245 383 euros HT, et par conséquent de prendre acte que le forfait définitif de rémunération reste inchangé par rapport au forfait provisoire conformément aux clauses du marché de maîtrise d'œuvre
- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°01 au marché de maîtrise d'œuvre fixant le coût prévisionnel des travaux et le forfait définitif de rémunération
- d'autoriser M. le Maire à lancer les consultations d'entreprises en vue de la passation des marchés de travaux
- de solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre
- d'autoriser le M. le Maire à solliciter les autorisations d'urbanisme
- et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

*Monsieur Jacky KOCHERT, Adjoint au Maire, est élu Président de séance à l'unanimité.  
M. le Maire quitte la séance et ne participe pas au vote.*

### **3. COMPTES DE GESTION 2017 - VILLE – EAU – LA NEF GESTION DES SPECTACLES - LOTISSEMENT ARTISANAL ALLÉE DES PEUPLIERS 1° ET 2° TR - LOTISSEMENT GUMBERLÉ - ZA LA PÉPINIÈRE - QUARTIER STEINBAECHEL – LOTISSEMENT DES 4 VENTS**

Statuant sur l'exécution du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2017, il est rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt voix pour et six abstentions (TYBURN Jean-Max, DHEURLE Joëlle, ZAIDA Isabelle, KRIEGER André et par procuration DAMBACHER Sandra et PFEFFER Jean-Louis)**

- d'approuver les comptes de gestion VILLE - LA NEF GESTION DES SPECTACLES - LOTISSEMENT ARTISANAL ALLÉE DES PEUPLIERS 1° TR - LOTISSEMENT ARTISANAL ALLÉE DES PEUPLIERS 2° TR - LOTISSEMENT GUMBERLÉ - ZA LA PÉPINIÈRE - QUARTIER STEINBAECHEL - LOTISSEMENT DES 4 VENTS du trésorier municipal pour l'exercice 2017
- et, d'autre part, précise que ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

*La commission des finances a émis un avis favorable avec deux abstentions pour les comptes de gestion - VILLE - LA NEF GESTION DES SPECTACLES - LOTISSEMENT ARTISANAL*

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 16 mars 2018

*ALLÉE DES PEUPLIERS 1° TR - LOTISSEMENT ARTISANAL ALLÉE DES PEUPLIERS 2° TR - LOTISSEMENT GUMBERLÉ - ZA LA PÉPINIÈRE - QUARTIER STEINBAECHEL - LOTISSEMENT DES 4 VENTS.*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents**

- d'approuver le compte de gestion EAU du trésorier municipal pour l'exercice 2017
- et, d'autre part, précise que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

*La commission des finances a émis un avis favorable et unanime pour le compte de gestion - EAU.*

## **4. COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 - VILLE - EAU – LA NEF GESTION DES SPECTACLES - LOTISSEMENT ARTISANAL ALLÉE DES PEUPLIERS 1° ET 2° TR - LOTISSEMENT GUMBERLÉ - ZA LA PÉPINIÈRE - QUARTIER STEINBAECHEL – LOTISSEMENT DES 4 VENTS**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt voix pour et six abstentions (TYBURN Jean-Max, DHEURLE Joëlle, ZAIDA Isabelle, KRIEGER André et par procuration DAMBACHER Sandra et PFEFFER Jean-Louis) d'approuver les comptes administratifs 2017 dans les conditions suivantes et de donner décharge à M. GLIECH pour la gestion de l'exercice 2017.**

### **VILLE DE WISSEMBOURG**

RECETTES	16 236 461,14 €
DEPENSES	15 490 119,47 €
<b>EXCEDENT au 31/12/2017</b>	<b>746 341,67 €</b>
* Fonctionnement	1 325 272,44 €
* Investissement	- 578 930,77 €

### **LA NEF GESTION DES SPECTACLES**

RECETTES	480 639,41 €
DEPENSES	470 277,10 €
<b>EXCEDENT au 31/12/2017</b>	<b>10 362,31 €</b>
* Fonctionnement	10 362,31 €
* Investissement	0,00 €

### **LOTISSEMENT ARTISANAL ALLÉE DES PEUPLIERS 1° TR**

RECETTES	245 874,51 €
DEPENSES	245 874,51 €
<b>SOLDE au 31/12/2017</b>	<b>0,00 €</b>

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 16 mars 2018

*	Fonctionnement	0,00 €
*	Investissement	0,00 €

## LOTISSEMENT ARTISANAL ALLÉE DES PEUPLIERS 2° TR

RECETTES	421 378,11 €	
DEPENSES	421 378,11 €	
<b>SOLDE au 31/12/2017</b>	<b>0,00 €</b>	
*	Fonctionnement	0,00 €
*	Investissement	0,00 €

## LOTISSEMENT GUMBERLÉ

RECETTES	3 014 823,47 €	
DEPENSES	3 043 375,28 €	
<b>SOLDE au 31/12/2017</b>	<b>- 28 551,81 €</b>	
*	Fonctionnement	- 24 320,31 €
*	Investissement	- 4 231,50 €

## ZA LA PÉPINIÈRE

RECETTES	854 504,42 €	
DEPENSES	813 405,86 €	
<b>EXCEDENT au 31/12/2017</b>	<b>41 098,56 €</b>	
*	Fonctionnement	- 62 964,37 €
*	Investissement	104 062,93 €

## QUARTIER STEINBAECHEL

RECETTES	987 817,49 €	
DEPENSES	951 704,98 €	
<b>EXCEDENT au 31/12/2017</b>	<b>36 112,51 €</b>	
*	Fonctionnement	9 000,00 €
*	Investissement	27 112,51 €

## LOTISSEMENT DES 4 VENTS

RECETTES	1 393 269,22 €	
DEPENSES	1 256 455,87 €	
<b>EXCEDENT au 31/12/2017</b>	<b>136 813,35 €</b>	
*	Fonctionnement	60 941,36 €
*	Investissement	75 871,99 €

*La commission des finances a émis un avis favorable avec deux abstentions pour les comptes administratifs VILLE, LA NEF - GESTION DES SPECTACLES, LOTISSEMENT ARTISANAL ALLÉE DES PEUPLIERS 1° TR et 2° TR, LOTISSEMENT GUMBERLE, ZA LA PÉPINIÈRE, QUARTIER STEINBAECHEL et LOTISSEMENT DES 4 VENTS.*



# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 16 mars 2018

*affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) ligne 002 si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur Pour.....	365 272,44 €
B) DEFICIT AU 31/12/2017 Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) Déficit résiduel à reporter - budget primitif 2018 Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

<u>Pour information :</u>	Solde d'investissement au 31/12/2017 :	- 578 930,77 €
	Crédits reportés 2018 :	
	Dépenses d'investissement :	831 000,00 €
	Recettes d'investissement :	450 000,00 €

La commission des finances a émis un avis favorable avec une abstention.

## 6. AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET EAU

Dans le cadre de la reprise du résultat d'exploitation 2017 au budget 2018, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** d'affecter ce résultat comme suit :

	En euros
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	- 18 052,09 €
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) (A)	
Virement à la section d'investissement (B)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :      EXCEDENT (C)	52 759,34 €
DEFICIT	
<b>A) EXCEDENT AU 31/12/2017 (A) - (B) + (C)</b>	<b>34 707,25 €</b>
Affectation obligatoire *à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 16 mars 2018

Déficit résiduel à reporter	
*à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	0,00 €
Solde disponible	34 707,25 €
Affecté comme suit :	
*affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
*affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) ligne 002	34 707,25 €
si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur	
Pour.....	
<b>B) DEFICIT AU 31/12/2017</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif 2018	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
<b>C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté</b>	

<u>Pour information :</u>	Solde d'investissement au 31/12/2017 :	37 214,50 €
	Crédits reportés 2018 :	
	Dépenses d'investissement :	52 000,00 €
	Recettes d'investissement :	52 000,00 €

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

## 7. AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET LA NEF GESTION DES SPECTACLES

Dans le cadre de la reprise du résultat de fonctionnement 2017 au budget 2018, le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, décide avec vingt et trois voix pour et quatre abstentions (TYBURN Jean-Max, DHEURLE Joëlle et par procuration DAMBACHER Sandra et PFEFFER Jean-Louis) d'affecter ce résultat comme suit :

	En euros
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) (A)	9 376,25 €
Virement à la section d'investissement (B)	



# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 16 mars 2018

RESULTAT DE L'EXERCICE :	EXCEDENT (C)	986,06 €
	DEFICIT	
<b>A) EXCEDENT AU 31/12/2017 (A) - (B) + (C)</b>		<b>10 362,31 €</b>
Affectation obligatoire		
*à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)		
Déficit résiduel à reporter		
*à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)		0,00 €
Solde disponible		10 362,31 €
Affecté comme suit :		
*affectation complémentaire en réserves (compte 1068)		
*affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) ligne 002		10 362,31 €
si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur		
Pour.....		
<b>B) DEFICIT AU 31/12/2017</b>		
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)		
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)		
Déficit résiduel à reporter - budget primitif 2018		
Excédent disponible (voir A - solde disponible)		
<b>C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté</b>		

Pour information :

Solde d'investissement au 31/12/2017 :	0 €
Crédits reportés 2018 :	
Dépenses d'investissement :	0 €

La commission des finances a émis un avis favorable avec une abstention.

## **8. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – ANNEE 2018**

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, l'organe délibérant doit, au cours des 2 mois précédant le vote du budget, tenir un débat sur les orientations générales de ce budget (DOB). Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer leur vote valablement et en connaissance de cause. La tenue du DOB constitue une formalité substantielle dont l'absence entache d'illégalité la délibération du budget.

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 16 mars 2018

La loi NOTRe (n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) complétée par le décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires imposent un volet relatif à la transparence financière et impactent notamment la présentation des éléments financiers à remettre aux conseillers municipaux dans le cadre du DOB. Ces éléments financiers devront désormais comporter un rapport sur les orientations budgétaires 2018 envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses, des recettes et de l'autofinancement, sur les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

L'article 13 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022 complète à compter du 23 janvier 2018 le dispositif existant notamment sur l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de la dette.

M. le Maire commente le rapport d'orientations budgétaires qui a été transmis à tous les conseillers municipaux et comportant vingt cinq pages au total. Il s'en suit un échange.

## **8.01. BUDGET VILLE**

Conformément aux textes en vigueur, le Conseil Municipal a pris acte de l'organisation du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport concernant le budget principal de la Ville pour 2018.

## **8.02. BUDGET EAU**

Conformément aux textes en vigueur, le Conseil Municipal a pris acte de l'organisation du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport concernant le budget EAU pour 2018.

## **8.03. BUDGET LA NEF GESTION DES SPECTACLES**

Conformément aux textes en vigueur, le Conseil Municipal a pris acte de l'organisation du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport concernant le budget LA NEF GESTION DES SPECTACLES pour 2018.

## **8.04. BUDGET LOTISSEMENT GUMBERLE**

Conformément aux textes en vigueur, le Conseil Municipal a pris acte de l'organisation du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport concernant le budget LOTISSEMENT GUMBERLE pour 2018.

## **8.05. BUDGET ZA LA PÉPINIÈRE**

Conformément aux textes en vigueur, le Conseil Municipal a pris acte de l'organisation du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport concernant le budget ZA LA PÉPINIÈRE pour 2018.

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 16 mars 2018

## **8.06. BUDGET QUARTIER STEINBAECHEL**

Conformément aux textes en vigueur, le Conseil Municipal a pris acte de l'organisation du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport concernant le budget QUARTIER STEINBAECHEL pour 2018.

## **8.07. BUDGET LOTISSEMENT DES 4 VENTS**

Conformément aux textes en vigueur, le Conseil Municipal a pris acte de l'organisation du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport concernant le budget LOTISSEMENT DES 4 VENTS pour 2018.

## **9. ETAT PREVISIONNEL DES COUPES - EXERCICE 2018 - FORET COMMUNALE**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** la fixation du budget forestier 2018 comme suit :

### **PREVISION DE RECETTES**

-	Vente de bois	557 000 € HT
-	Subvention (routes forestières)	23 000 € HT
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>580 000 € HT</b>

### **PREVISION DE DEPENSES**

-	Participation SIVU forestier Wissembourg et environs	201 000 € HT
-	Frais de débardage	81 000 € HT
-	Travaux d'exploitation à l'entreprise	54 000 € HT
-	Entretien des routes forestières	32 000 € HT
-	Honoraires	41 000 € HT
-	Plantations	3 000 € HT
-	Subvention association Réussir	18 000 € HT
-	Autres dépenses	10 000 € HT
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>440 000 € HT</b>

**EXCEDENT FORESTIER PREVISIONNEL 2018 : 140 000 € HT**

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire dans les mêmes termes à signer tous les documents utiles et nécessaires et à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 16 mars 2018

## 10. DEMANDES DE SUBVENTION

### 10.1. ASSOCIATION SPORTIVE ET DE LOISIRS DE LA GENDARMERIE D'ALSACE

Dans le cadre d'un déplacement en convention mondiale de la section Goshindo traditionnel de la gendarmerie de Wissembourg à Athènes du 2 au 9 mai 2018 (30 participants) pour une formation, l'association sportive et de loisirs de la Gendarmerie d'Alsace sollicite le versement d'une subvention exceptionnelle de 5 000 €.

Coût du projet : 17 500 €  
(transport + stage + hôtel)

Les crédits seront prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2018.

La commission des finances a émis un avis favorable avec une voix contre pour une subvention d'un montant de 4 000 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt et une voix pour, cinq voix contre (TYBURN Jean-Max, DHEURLE Joëlle, ZAIDA Isabelle et par procuration DAMBACHER Sandra et PFEFFER Jean-Louis) et une abstention (HANNIG Elisabeth) le versement d'une subvention de 4 000 € à l'association sportive et de loisirs de la Gendarmerie d'Alsace dans les conditions exposées ci-dessus.**

### 10.2. ASSOCIATION SPORTIVE ECOLE WENTZEL

52 élèves de l'école Wentzel (classes CE2) vont participer à une classe verte du 3 au 6 avril 2018 à Muckenbach près d'Obernai.

Coût du séjour: 255 € / élève

Afin de soulager la participation des parents, l'école Wentzel sollicite le versement d'une subvention de la Ville de Wissembourg.

Il est proposé le versement d'une subvention de 1 040 €, soit 5 € / enfant / jour.

Les crédits seront prévus à l'article 657437 fonction 213 du budget de l'exercice 2018. Le versement interviendra après le vote du budget Ville 2018.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 1 040 € à l'association sportive de l'école Wentzel dans les conditions exposées ci-dessus.**

## 11. SUBVENTION POUR L'AIDE À L'INSTALLATION DE SÉPARATEURS DE GRAISSES

En date du 30 septembre 2016, le Conseil Municipal a instauré un dispositif d'aide financière accordé sur demande aux restaurateurs qui mettront en place un bac à graisse dans leur établissement à hauteur de 20 % de l'investissement plafonné à 250 € maximum.

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 16 mars 2018

Le rejet direct des effluents gras peut dégrader les ouvrages d'assainissement et perturber le traitement des eaux.

La conformité des installations est vérifiée par les services du SDEA.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** d'activer ce dispositif et d'attribuer une subvention d'équipement de 250 € à chaque établissement suivant :

- Le Caveau du Chatelet, 65 faubourg de Bitché
- Sàrl La Walk, 2 chemin de la Walk

Les crédits seront prévus à l'article 20422 fct. 020 du budget de l'exercice 2018.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

## **12. READHESION A LA "ROUTE DES CHATEAUX ET CITES FORTIFIEES"**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** de réadhérer à la route des châteaux et cités fortifiées. L'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin (ADT67) œuvre à la constitution d'un tel réseau et sera la structure support de ce réseau. La durée de réadhésion est de 2 ans, soit 2018 et 2019. Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 3 000 € pour la commune.

Les crédits seront prévus à l'article 6281 fct 020 du budget de l'exercice 2018.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

## **13. CONVENTION DE PARTENARIAT - ACCÈS CULTURE - NEF**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt cinq voix pour et deux abstentions (DHEURLE Joëlle et par procuration DAMBACHER Sandra)** d'autoriser l'adjointe déléguée à signer un contrat de partenariat avec l'association Accès Culture permettant l'application du tarif réduit aux titulaires de la carte Accès Culture.

Le partenariat sera valable à compter du mois de septembre 2018, la convention sera ensuite reconductible tacitement avec possibilité de résiliation par chacune des parties moyennant le respect d'un préavis de trois mois.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

## **14. CONVENTIONS DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION "OBJET –DESIGN –MUSÉE : LE DESIGN AU MUSÉE"**

Le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord anime et porte depuis plusieurs années le dispositif de la Conservation des Musées qui s'articule autour du principe de mutualisation des moyens et des compétences. Un travail d'élaboration d'une stratégie collective des boutiques des musées a été initié depuis plusieurs années. Ce travail a notamment pris la forme en 2017 d'une opération "objet – design – musée : le design au musée" ayant pour objectif la

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 16 mars 2018

conception d'un objet design s'inspirant des collections pour chacun des 10 musées de la Conservation.

En ce qui concerne le musée Westercamp, l'objet retenu dans le cadre de ce projet est une carafe en grès d'une contenance de 50 cl baptisée "Bloüj". Afin de lancer la communication autour de l'opération, les objets vont être mis en vente sur un stand commun dans le cadre d'un dépôt vente à la boutique du Fou du Roi située 4 rue du Faisan à (67000) STRASBOURG.

Dans ce cadre, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** d'autoriser M. le Maire à signer la convention de dépôt vente relatif à la commercialisation des objets par la boutique "Fou du Roi" et plus largement toutes les conventions se rapportant à l'opération "objet – design – musée : le design au musée" et de fixer le prix de cession des carafes à 25,00 euros.

nota : le prix d'acquisition unitaire des carafes est de 14,89 euros. Le prix de revente est librement fixé par le dépositaire à savoir la boutique du Fou du Roi.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

## **15. MODIFICATION DES TARIFS CONCERNANT LA BOURSE D'ÉCHANGE AUX SOLEX, MOBYLETTES ET AUTRES CYCLOS, PIÈCES ET ACCESSOIRES**

Par délibération en date du 17 février 2017, le Conseil Municipal a décidé de fixer un tarif à acquitter pour les exposants de la bourse d'échange aux solex, mobylettes et autres cyclos, pièces et accessoires organisée dans le cadre des festivités de Pentecôte. Ce tarif a été fixé forfaitairement à 30 € pour 6 mètres linéaires.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents**

- de modifier le tarif actuellement en vigueur et à supprimer le caractère forfaitaire de la redevance
- de fixer, à compter de l'édition 2018 de la bourse, le tarif de 2 € par mètre linéaire pour les particuliers et de 5 € par mètre linéaire pour les professionnels.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

## **16. DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE À LA GESTION D'UNE FOURRIÈRE AUTOMOBILE - ATTRIBUTION**

Vu les articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016,  
Vu le décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 et notamment de son article 10 1°,  
Vu l'avis publié dans les DNA le 11 juillet 2017,  
Vu l'unique offre remise par le Garage VINCENT (67250 SURBOURG),  
Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Considérant que les documents ont été transmis aux conseillers municipaux en date du 12 janvier 2018,

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 16 mars 2018

Considérant que le délégataire sera chargé d'assurer pour le compte de la Ville de Wissembourg, l'exploitation d'une fourrière automobile. Cette délégation de service public consistant notamment à exécuter les missions suivantes :

- l'enlèvement et le gardiennage des véhicules 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7,
- la restitution des véhicules du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h et les samedis de 8h à 12h,

Considérant que le garage VINCENT a déposé une offre complète, qu'il s'engage à respecter les délais d'interventions spécifiés au cahier des charges et qu'il est titulaire de l'agrément préfectoral, il est proposé de retenir l'offre de ce dernier,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** d'attribuer la délégation de service public pour la gestion de la fourrière municipale au Garage VINCENT (67250) pour une durée de 5 ans à compter de la date de notification de la convention de délégation de service public.

## **17. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents**

- la création d'un poste permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, IB 374 – IB 548, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018
- Et de supprimer dans les mêmes termes à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018 un poste d'adjoint administratif permanent à temps non complet à raison de 21/35èmes.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2018.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

## **18. ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3-1,

Considérant que les besoins du Centre Technique Municipal justifient le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** la création de deux postes d'adjoint technique contractuel à temps complet, indice brut 347, indice majoré 325 pour un accroissement temporaire d'activité à compter du mois de mai pour une durée maximale de douze mois.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2018.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 16 mars 2018

## **19. PISCINE MUNICIPALE - RECRUTEMENT DES MAÎTRES NAGEURS SAUVETEURS**

La surveillance des baignades de la piscine municipale est à assurer par trois maîtres nageurs sauveteurs par mois (vu la superficie des bassins et le nombre d'heures d'ouverture).

Ce personnel est mis à disposition par le Comité d'Alsace des Maîtres Nageurs Sauveteurs du Bas-Rhin.

Les intéressés sont rémunérés en qualité d'éducateur des activités physiques et sportives, échelon 7, Indice brut 449, Indice majoré 394 à raison de 35 heures hebdomadaires.

Une cotisation annuelle d'un montant de 80 € devra être versée au Comité d'Alsace des Maîtres Nageurs Sauveteurs (CAMNS).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** d'autoriser :

- le recrutement des Maîtres Nageurs Sauveteurs
- M. le Maire à signer la convention de service et tous autres documents requis.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2018.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

\*\*\*\*Informations\*\*\*\*

## **20. DIVERS**

➤ **Information sur l'état du cèdre de la place du Saumon**

➤ **Prochaine séance du Conseil Municipal :**

6 avril à la salle communale d'Altenstadt ou 13 avril à la salle J. Monnet

➤ **Prochaines manifestations :**

**Le calendrier complet est disponible sur le site internet de la Ville sous :**  
<http://www.ville-wissembourg.eu/fr/Agenda/>

**Théâtre en alsacien : la revue 2018 de la KDB** - vendredi 16, samedi 17, mardi 20 (en français), vendredi 23 (en français) et samedi 24 mars 2018 à 20h30 à La Nef

**Foire aux livres** - samedi 17 et dimanche 18 mars - Grange aux Dîmes  
Vente de livres d'occasion à très petits prix pour Amnesty International Gr. 334

**Balade à Weiler** - samedi 17 mars - RDV à 14h au parking de la chapelle à Weiler  
Visite et évocation des différents points d'intérêt du bourg : le cimetière militaire "russe", la chapelle, le monument européen, la carrière Wendel, le Langenberg... Organisé par le Cercle d'histoire et d'archéologie de l'Alsace du Nord

**Cérémonie du 19 mars** à 18h au Monument aux Morts



# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 16 mars 2018

**Opération "Ramassage de Printemps"** – samedi 24 mars à 9h à Wissembourg, Altenstadt et Weiler

**Concert "Tutti Flutti"** (Ecole des Arts) – dimanche 25 mars à 17h à l'église St Jean

**Concert, humour : Les fouteurs de joie** – mardi 27 mars à 20h30 à la Nef

**Cinéma** – mercredi 28 mars à la Nef – 16h : **le voyage de Ricky** et 20h : **les tuche 3**

**Concert du dimanche** (Festival International de Musique de Wissembourg) : Olivier Girardin & Ingely Laiv, hautbois-flûte - dimanche 1er avril à 17h

**Ciné-regards (Ciné-Club de Wissembourg) : En attendant les hirondelles de Karim Moussaoui** – jeudi 5 avril à 20h à la Nef

**Théâtre : Tentative de disparition** – vendredi 6 avril à 20h30 à la Saline

**Concert orgue, hautbois et flûte** – dimanche 8 avril à 16h à l'Abbatiale

*Aucun autre point ne figurant plus à l'ordre du jour et aucun membre ne demandant plus la parole, M. le Maire lève la séance à 21h45.*